



CL 2021/83-FA  
Novembre 2021

**AUX:** Points de contact du Codex  
Points de contact des organisations internationales ayant le statut d'observatrice auprès du Codex

**DU:** Secrétariat,  
Commission du Codex Alimentarius,  
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome, Italie

**OBJET:** **Demande d'informations sur l'utilisation commerciale de l'ortho-phénylphénol (SIN 231) et de l'ortho-phénylphénol de sodium (SIN 232) dans les aliments**

**DATE LIMITE:** **15 septembre 2022**

**OBSERVATIONS:** **Au:** Secretariat  
Codex Committee on Food Additives  
China National Center for Food Safety Risk Assessment (CFSA),  
Building 2, No. 37 Guangqu Road,  
Chaoyang District, Beijing 100022, Chine,  
Courrier électronique: [ccfa@cfsa.net.cn](mailto:ccfa@cfsa.net.cn)

**Copie au:** Secrétariat  
Commission du Codex Alimentarius  
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires  
Viale delle Terme di Caracalla 00153 Rome, Italie  
Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org)

## GÉNÉRALITÉS

1. À sa cinquante-deuxième session, le Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA)<sup>1</sup> est convenu de demander au Secrétariat du Codex de distribuer une lettre circulaire pour recueillir des informations sur l'utilisation commerciale de l'ortho-phénylphénol (SIN 231) et de l'ortho-phénylphénol de sodium (SIN 232) dans les aliments en tant qu'agents de conservation pour examen par le CCFA, à sa cinquante-troisième session afin de prendre d'autres décisions, par exemple, les inclure dans la liste prioritaire pour la réévaluation du JECFA ou les supprimer de la *Norme générale pour les additifs alimentaires* (CXS 192-1995).
2. Le CCFA, à sa cinquante-deuxième session<sup>2</sup>, est convenu de maintenir l'ortho-phénylphénol (SIN 231) et l'ortho-phénylphénol de sodium (SIN 232) sur la liste prioritaire du JECFA.

## DEMANDES D'INFORMATIONS ET D'OBSERVATIONS

3. Les membres et les observateurs sont invités à soumettre des informations sur l'utilisation commerciale de l'ortho-phénylphénol (SIN 231) et de l'ortho-phénylphénol de sodium (SIN 232) dans les aliments, **avant le 15 septembre 2022.**

<sup>1</sup> REP21/FA, par. 60(iii)

<sup>2</sup> REP21/FA, par. 220